

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS**

SEANCE du 20 Mars 2015

DLB 2015/015

L'an deux mille quinze et le Vendredi 20 Mars, à 16h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : Christian ALLEMANY, Christine ANTOINE, Olivier ASTRUC, Jean-Marie AT, Philippe AUDOUI, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Gérard BARRAU, Antoine BARXIAS-CASTIES, Louis BENTAJOU, Alain BIOLA, Rémi BOUYALA, Olivier BRUN, Louis CARME, Michel CARAYON, Bernard CHAUD, Adam DA SILVA, René BUENO, Philippe FAURE, André FRETAY, Robert GAIRAUD, Cyril GAUDY, Robert GELY, Alain GRENIER, Alain HUC, Muriel ICHER, Paul ISARD, Christian JANTEL, Sylvie KLEIN, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Dominique MARCOS, Jean MARTINEZ, Stéphane PEPIN-BONET, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Annie ROUGEOT, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain RYAU, Annick SATGER, José SATORRE, Bernard SAUCEROTTE, Robert SOUQUE, François TAUPIN, Christian THERON, Michel TRINQUIER, Pierre USACHE, Claude VISTE, Emmanuel VILLANEUVA, Alain VOGEL-SINGER

Absents excusés : Rémy GLOMOT, Marion MAERTEN, Marie-Hélène MATTIA, Gérard COMBES

Objet : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Président présente les chiffres du Compte Administratif 2014 qui se décomposent de la manière suivante :

LIBELLÉ	NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	Autorisations budgétaires	10 715 776,19	28 281 155,61
	Titres émis	4 583 798,71	28 188 313,62
DÉPENSES	Autorisations budgétaires	10 715 776,19	28 281 155,61
	Mandats émis	4 098 710,34	26 816 429,31
	Reste à réaliser (pour information)	984 094	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013	Déficit		
	Excédent	2 481 877,35	1 000 004,61
	Excédent de Clôture 2014	485 088,37	1 371 884,31
RÉSULTAT CUMULE 2014	Déficit		
	Excédent	2 966 965,72	2 371 888,92

Monsieur le Président présente ensuite le Compte de Gestion 2014 du SICTOM établi par le Receveur syndical.

Monsieur le Président précise que le Compte Administratif 2014 et le Compte de Gestion 2014 sont en tous points semblables.

Le Comité Syndical est invité à adopter ces deux documents.

Monsieur le Président invite les membres présents à se prononcer sur ces résultats et quitte la séance pour permettre au Comité Syndical de procéder au vote.

Monsieur Bernard SAUCEROTTE, élu en qualité de Président de séance, soumet au vote l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2014.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte le compte administratif 2014 établi par son Président, ainsi que le compte de gestion 2014 établi par le receveur syndical.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.

 Le Président,
Alain VOGEL-SINGER

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 30/03/2015 et de sa publication le 30/03/2015

A Nézignan l'Évêque, le 30/03/2015